



MAIRIE de PASSAVANT LA ROCHERE

Conseil municipal du 06 mars 2026 Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le six mars à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Michel DESIRE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 13

Les membres présents en séance :

Gilles AMBS / Michèle CHANTERANNE / Aurélien COLLEY / Martial COLOTTE / Michel DÉsirÉ / Emilie FARON / Axel JOURDA / Marc KIPPEURT / Carole MARGÉRARD / Sandrine MOUROT / Bernard PEIGNEY / Françoise PEIGNEY

Absent : Pierre REIJASSE.

Ayant donné une procuration : Axel JOURDA (à Gilles AMBS)

Conformément à l'article L.2121-15 du CGT, Michèle CHANTERANNE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès-verbal du 05/12/2025

Le procès-verbal du 05 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Considérant qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui ont effectué les opérations de collecte ;

Considérant le montant de la dotation forfaitaire de l'INSEE soit 1165 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, **le conseil municipal :**

- **DECIDE** de fixer comme indemnité de l'agent recenseur un forfait d'un montant brut de 700 € par agent.
- **DECIDE** d'appliquer les bases forfaitaires pour les cotisations.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 au chapitre 012.

VOTES : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

2. Renouvellement de la convention générale de partenariat avec la Médiathèque départementale

Le Maire donne lecture de la convention générale de partenariat 2026-2028, détaillant les engagements, droits et devoirs des parties signataires.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention générale de partenariat avec la Médiathèque départementale de la Haute-Saône, pour la période 2026-2028, telle que présentée.
- AUTORISE le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document s'y afférant.

VOTES : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

3. Vote du compte financier unique 2025 – budgets : COM30900-ASS47200-EAU47300

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	563 527,89	876 442,00	1 439 969,89
	Recettes réalisées (1)	B	326 024,07	866 576,11	1 192 600,18
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	317 688,65	948 070,32	1 265 759,97
	Dépenses réalisées (1)	E	208 971,08	641 474,40	850 445,48
	Restes à réaliser	F	55 700,00	0,00	55 700,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	117 052,99	225 101,71	342 154,70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-245 839,24	86 905,72	-156 933,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-128 786,25	312 007,43	183 221,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-55 700,00	0,00	-55 700,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-184 486,25	312 007,43	127 521,18

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

COMMUNE DE PASSAVANT LA R.309 - BUDGET ASSAINISSEMENT 47200 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 714,00	32 882,23	43 596,23
	Recettes réalisées (1)	B	10 714,00	32 745,73	43 459,73
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 082,23	35 882,00	41 964,23
	Dépenses réalisées (1)	E	1 082,23	34 188,37	35 270,60
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	9 631,77	-1 442,64	8 189,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	117 680,81	23 054,41	140 735,22
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	127 312,58	21 611,77	148 924,35
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	127 312,58	21 611,77	148 924,35

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

COMMUNE DE PASSAVANT LA R.309 - BUDGET EAU 47300 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	73 457,16	94 013,18	167 470,34
	Recettes réalisées (1)	B	32 857,16	82 085,78	114 942,94
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	79 906,21	84 654,06	164 560,27
	Dépenses réalisées (1)	E	25 630,73	78 998,81	104 629,54
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	7 226,43	3 086,97	10 313,40
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	33 628,35	-9 359,12	24 269,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	40 854,78	-6 272,15	34 582,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	40 854,78	-6 272,15	34 582,63

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,
 - **APPROUVE** les CFU 2025 de la commune de Passavant La Rochère – COM30900, ASS47200 et EAU 47300
 - **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VOTES : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Visé le 20/03/2026.

Le Maire, Michel DÉSIRÉ

